

# Accord de coopération scientifique et technologique UE/Maroc: participation du Maroc au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA)

2018/0036(NLE) - 07/09/2018 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'Aldo PATRICIELLO (PPE, IT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de coopération scientifique et technologique entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc fixant les conditions et modalités de la participation du Royaume du Maroc au partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA).

La commission compétente a recommandé que le Parlement européen **donne son approbation** à la conclusion de l'accord.

Pour rappel, le partenariat en matière de recherche et d'innovation dans la zone méditerranéenne (PRIMA) est un partenariat public-public qui rassemble les capacités de recherche de l'Union et des pays méditerranéens participants afin de faciliter le développement et la mise en œuvre de solutions novatrices et intégrées pour que les systèmes agroalimentaires et de gestion et d'approvisionnement en eau dans la zone méditerranéenne soient plus efficaces, plus sûrs et plus durables.

Actuellement, 19 pays mettent conjointement en œuvre PRIMA: onze États membres de l'Union européenne, trois pays associés au programme Horizon 2020 et cinq pays tiers avec lesquels l'Union doit conclure des accords internationaux de coopération scientifique et technologique. L'accord avec le Maroc a été négocié dans ce contexte.